

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2023

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 179

présenté par
M. Portier, M. Ray, Mme Corneloup, M. Di Filippo et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.